



Lettre d'info – AVRIL 2019



Association Nationale
de la Copropriété
et des Copropriétaires

du

SOMMAIRE :

- Actualité juridique
- Taux Livret A 0,75
- Formations mai 2019

Taux
livret A
à 0,75%
bloqué

L'ANCC à votre service :

Assistance
comptable
120 € / lot / an
minimum 1 200 €
Pour plus
d'informations :
01 42 22 14 14

L'assistance en
AG
(sous réserve de
disponibilité et
moyennant une
participation
financière)
360 € TTC

Actualité juridique

La nullité du vote des comptes peut être obtenue pour défaut d'informations suffisantes établi.

L'information sur l'état de la comptabilité peut s'effectuer : soit par l'envoi du rapport du conseil syndical avec la convocation, soit par l'envoi d'une note manuscrite d'un copropriétaire relatant les irrégularités comptables, à condition qu'elle soit notifiée à tous les copropriétaires. L'absence du rapport du conseil syndical, peut, à elle seule, présumer de l'insuffisance d'information susceptible d'entraîner la nullité du vote des comptes. (CA Paris, pôle 4, chambre 2, 21 novembre 2018 n°15-14570)

Désignation par ordonnance d'un administrateur pour risque d'absence de syndic

Une ordonnance peut faire droit à une requête en désignation d'un administrateur provisoire introduite préventivement en raison du risque d'absence de syndic, dès lors que le mandat de l'ancien syndic avait expiré lors de la prise de fonction de l'administrateur provisoire désigné. (C Cass 3em Cbr civ, 20 décembre 2018, n° 17-28.611).

Prélèvement à la source de l'impôt des gardiens-concierges

Les revenus exceptionnels de 2018 seront exclus, seuls les revenus récurrents permettront de neutraliser la double imposition 2018. Afin de respecter le principe de confidentialité, les syndicats employeurs devront avoir recours aux cabinets comptables de manière plus systématique.

En effet, cette confidentialité est protégée et son non-respect est sanctionné d'un an de prison et de 15 000 euros.

De la non caducité du cahier des charges des ASL/AFUL/ASA

La Cour de Cassation a jugé qu'un cahier des charges d'un lotissement, « approuvé ou non » et « quelle que soit sa date », restait la loi des parties et pouvait fonder une action en démolition des constructions irrégulières. La Cour de Cassation a réfuté dans 3 arrêts de la même année toute caducité des dispositions inscrites dans les cahiers des charges des lotissements (C Cass du 13 octobre 2016, n°15-23674, C Cass, 29 septembre 2016, n°15-22414 et 15-25017 ; C Cass, 21 janvier 2016, n°15-10566).

Formations MAI 2019 de 14h à 16h

Objet de la formation	Date	Lieu
Les obligations du syndic	Jeudi 2 mai 2019 Lundi 6 mai 2019 Mardi 7 mai 2019 Jeudi 9 mai 2019 Lundi 13 mai 2019 Mardi 14 mai 2019 Jeudi 16 mai 2019 Lundi 20 mai 2019 à 14h Lundi 20 mai 2019 à 18h Mardi 22 mai 2019 Vendredi 24 mai 2019 Lundi 27 mai 2019	Rennes Marseille Toulouse Rennes Paris Epinay Le Mans Chambéry Grenoble Lyons Nice Bordeaux
Comptabilité	Samedi 14h à 16h	Paris

Tarif : gratuit pour les adhérents, 60 € pour les non-adhérents
Inscription par mail à contact@ancc.fr

REGISTRE DES COPROPRIETES

Pour les retardataires, vous pouvez encore vous enregistrer sur le registre des copropriétés sauf si vous changez de statut dans l'année

<https://www.registre-coproprietes.gouv.fr/>



Bon de commande

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2015

3 rue Firmin Gémier 75018 Paris - ☎ 01 42 22 14 14 - Site : www.ancc.fr
 contact@ancc.fr - Fax : 01 42 22 14 14 - Siret 304 776 001 00065

Ma commande est à envoyer à l'adresse ci-dessous :

Nom/Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Portable :
 Courriel :

Fait à _____ Le, ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention « tu et approuvé » :

Comptabilité	Tarifs	Je commande
La Gestion Comptable ANCC Saisie du journal, édition du grand livre, de la balance, des appels de fonds et des états annexes Le logiciel Comptabilité sous Excel Vous pouvez aussi gérer vous-même votre comptabilité conformément aux dispositions légales Support CD + papier assistance 24h/24h	Cotisation 56 €/lot/an 180 TTC	
Ouvrages « Copropriété » 1- Organisation et organes (L'immatriculation - Le règlement de copropriété - L'assemblée générale - Le conseil syndical - Le syndic - Le syndicat de forme coopérative - Les copropriétés en difficulté - L'union de syndicats) 2- Le fonctionnement (Les charges et leur mode de répartition - Le paiement des charges et les impayés - La vente d'un lot - Les archives de la copropriété - La communication) 3- La gestion (Comptabilité et gestion financière - La fiscalité - Les assurances de la copropriété - Gestion du personnel - Passer un contrat) 4- Les équipements communs et services collectifs (Les ascenseurs - Télévision, antennes, câbles, fibre optique - L'eau - Le chauffage - Voirie et réseaux divers) 5- Les travaux (Prévoir et planifier - Décider - Exécuter - Après les travaux - L'accessibilité des ERP - Les diagnostics)	Tarifs + frais de port 15 € / unité + 2.5 € / unité - 3.5 € à partir de deux	Je commande
« Copropriété » - ouvrage collector (5 en 1)	50 € + 7.90 €	

Revue « Copropriété »	Tarifs Adhérents + frais de port	Tarifs Non-adhérents + frais de port	Je commande
Une piste à explorer : la médiation Le décret comptable et son arrêté Les associations syndicales libres La vente d'un lot de copropriété Les travaux La comptabilité du syndicat Le règlement de copropriété Le droit de la copropriété en Europe Les problèmes liés aux parties communes Les assurances Les charges de copropriété les différentes catégories de charges et leur mode de répartition Les charges de copropriété la modification de la répartition des charges Les charges de copropriété : le paiement des charges et les impayés L'électricité solaire L'eau Le Grenelle de l'environnement et les copropriétés La gestion de la copropriété en Russie L'assemblée générale : la convocation L'assemblée générale : le déroulement L'assemblée générale : la conclusion et les archives Le traitement des dégâts des eaux en copropriété - Les différences entre copropriété horizontale et ASL - Fusion de syndic. Règlementation - Changement d'usage d'un local d'habitation Le localisé dans la copropriété La sécurité au quotidien Les toitures-terrasses Le conseil syndical Le financement des travaux Les troubles de voisinage Le changement de syndic Le règlement de copropriété Le paiement des charges de copropriété La loi ALUR, quels changements pour les copropriétés et les ASL ?	5 € / unité + 2.5 € à partir de deux	8 € / unité + 2.5 € à partir de deux	Je commande

Montant total de ma commande €

Chèque à joindre à la présente commande à l'ordre de l'ANCC

Accordez-nous 15 jours pour servir votre commande

